



Communauté de Communes  
du **Sisteronais-Buëch**



# L'élaboration du SCoT du Sisteronais Buëch est lancée !

En tant que membre de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, notre commune est concernée par l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale, dont le périmètre est équivalent à celui de l'intercommunalité (60 communes à cheval sur 2 régions, 3 départements – 1 500 km<sup>2</sup> - 25 200 habitants). De quoi s'agit-il ?

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain en 2000 et d'abord réservé aux grandes agglomérations, c'est désormais l'ensemble du territoire français qui doit en être couvert. **Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.** Il est élaboré à l'échelle du bassin de vie (ici la communauté de communes) car les lieux d'habitation, de travail, de consommation, de loisirs, ... ne s'arrêtent plus aujourd'hui aux seules limites de la commune. Le SCoT se doit de définir une vision globale et cohérente de l'aménagement de l'espace sous la forme d'orientations et objectifs communs :

- Combien d'habitants prévoyons nous d'être à cet horizon ?
- Quelles formes de logements privilégier ?
- Quelle offre de services, de commerces, d'équipements proposer pour assurer une couverture des besoins de l'ensemble du territoire ?
- Comment maintenir et développer une économie rayonnante et de proximité ?
- Comment protéger les paysages, principaux atouts de nos montagnes et vallées ?...

Ce sont ensuite aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), à l'échelle communale, de reprendre ces objectifs en édictant des règles pour les constructions et les aménagements mais aussi pour protéger le patrimoine, les espaces agricoles et naturels

Au-delà de constituer un document réglementaire, l'élaboration du SCoT est un temps privilégié de construction d'un « projet de territoire » par le biais de réflexions prospectives portées par les élus des communes de la CCSB, en y associant des acteurs locaux tels que les citoyens, des associations et autres représentants et organismes mobilisés.

Lancées cet automne, ces réflexions s'organiseront en phases successives, pour comprendre, se projeter, orienter, concerter, ... et ainsi construire le projet de SCoT qui sera soumis à avis avant son adoption prévue fin 2024.

**Contact :**

**Coralie DE MORTIER – Référente SCoT**  
**04.92.31.27.52 / [scot@sisteronais-buech.fr](mailto:scot@sisteronais-buech.fr)**  
**1, Place de la République - 04200 SISTERON**